



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 8 - Février 2009

Editorial



Message d'Yvan Rochat

C'est sur une note positive que j'entame ce message en vous souhaitant, à vous tous, habitants de Penthaz, une année 2009 empreinte de bonheur, succès et satisfactions, tant sur le plan privé que professionnel.

Les médias, ces dernières semaines, nous ont habitués à un ton mitigé, voire alarmiste... LA CRISE... Bien sûr qu'il n'est pas facile d'aborder l'avenir avec le sourire. Certains d'entre nous risquent d'être touchés par cette situation, alors que d'autres le seront moins ou pas du tout, selon les secteurs concernés.

Notre commune est actuellement en pleine évolution. De nombreuses constructions ont vu le jour ces dernières années; plusieurs entreprises se sont développées, sont venues ou vont encore venir s'installer sur le site Venoge Parc.

La situation géographique de notre commune n'est pas étrangère à ces développements. Le vallon de la Venoge, au centre duquel nous nous trouvons, l'accès à l'autoroute, le rail tout proche, font que nous jouons un rôle prépondérant dans l'évolution de toute la région.

Dans le cadre des nouveaux districts, Penthaz se trouve être la 2ème commune en importance du district du Gros-de-Vaud.

Chaque étape de cette croissance exige une sérieuse réflexion de manière à en garder le contrôle. A ce sujet, sachez que le Canton reste des plus vigilants et que, sans son accord, la commune ne peut avancer...

Quant à moi, je vois l'avenir dans un esprit positif. Mon souhait : que la presse accorde une plus large place aux nouvelles positives et enthousiastes !

Yvan Rochat, Municipal

Penthaz en mouvement

A l'occasion du départ du tour du Pays de Vaud, une journée sur le thème du mouvement sera organisée sur le territoire de Penthaz. Cette journée sera ouverte à tous les Cancaniers petits et grands.

Réservez la date du 6 juin 2009 !

Concours photo - A vous de participer



Vous aussi participez !

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Monsieur Christian Laffely qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-



Titres

Communications de la Municipalité

- Communications des municipaux

Page 2

Au Conseil communal

- Synthèse du Conseil

Page 3

Annonce

- Vous aussi, participez !

Page 3

Informations de la Municipalité

- Campagne Valorsa
- Coup de balai 2009
- Tour de Romandie à Penthaz

Page 4

Evénements

- Un Toit pour Tous : AG
- Venoge Festival 2009

Page 4

Sociétés locales

- Société de Jeunesse
- Penthaz dans le temps
- La sorcellerie dans notre région

Pages 5

La vie des Cancaniers

- Jubilaires
- Cultes et Messes
- Coin des cancans

Page 6

Utile

- Agenda
- Conseil santé
- Mémento et numéros importants
- Notre paroisse

Page 7

Album photos

- Participants du concours photo
- Penthaz dans le temps
- Vues aériennes

Page 8

Impressum et contact

Editeur responsable
La Municipalité de Penthaz

Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Rédacteurs hors comité
Isabelle Gay-Crosier et Naïm Ben
Khelifa

Adresse :
Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Conception et réalisation
Joël Cavat

Comité de rédaction
Laurence Fischli, Jérôme Ischi,
Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Correcteurs
Imprimerie Favre et Pittet et Mme
C. Bourgeois

Communications de la Municipalité

Les dicastères



Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Administration
générale, finances,
police et service du
feu

Yvan Rochat, municipal

Bâtiments
communaux, forêts,
police des
constructions,
urbanisme et vice-
président de la
Municipalité

Yves Jauner, municipal

Affaires sociales,
affaires culturelles,
affaires scolaires,
protection civile et
informatique

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal,
domaines, voirie,
affaires sociales et
services publics

Alfred Mast, municipal

Routes et chemins,
gaz, service des eaux
et des égouts,
éclairage public,
matériel service
extérieur et
signalisation

Isabelle Gay-Crosier

Personnel communal

M. Michel Bezençon est toujours en arrêt maladie. Le nettoyage est assuré par Mme Sejmenovic et pour le reste par le service extérieur. La situation risquant de se prolonger, la Municipalité a décidé de proposer à M. Christian Charrotton la fonction de remplaçant à la conciergerie du Verger pour une durée indéterminée et ceci dès le 1er février.

Des candidats apprentis, aussi bien pour les bureaux que pour le service extérieur, ont été auditionnés et viendront effectuer des stages d'évaluation en vue de l'obtention d'une place d'apprentissage.

Cimetière

4 rangées de tombes doivent être désaffectées dès

Yves Jauner

Jubilaires

Voir rubrique jubilaire page 6 du Cancanier

Cantine réfectoire scolaire

Les résultats du sondage viennent de tomber. Les chiffres montrent qu'une structure doit être mise en place. Une analyse détaillée sera faite avec les communes de Penthalaz – Penthalaz – Daillens.

septembre 2009 pour poursuivre le projet columbarium. Cette désaffectation a été publiée dans la FAO. Actuellement un ou deux dossiers sont encore en suspens et nous sommes en contact avec les familles concernées. Nous déploierons tout le tact nécessaire pour traiter d'un sujet émotionnel et délicat. Nous devons également refaire le règlement communal du cimetière. La commission sera convoquée prochainement.

Places de jeux

Une évaluation de l'état des places de jeux sera faite cette année et des améliorations seront apportées aussi bien au niveau sécurité que modernisation des jeux.

Déchets

La campagne « Déchets dits encombrants de moins de 60 cm aux ordures ménagères » est commencée comme vous pouvez le lire en page 4 de ce Cancanier.

Une réunion chez Valorsa a permis aux municipaux de Penthalaz, Penthaz et Gollion de discuter des améliorations à apporter à la déchetterie intercommunale et des finances.

D'autre part j'ai demandé au service extérieur de dresser la situation actuelle du ramassage des ordures ménagères pour avancer dans l'installation de molocks dans la commune.

Informatique (site Penthalaz)

Rappel, il est possible d'envoyer un email à chaque conseiller qui possède une adresse électronique. Chaque adresse mail est cachée. Exception pour le président du conseil et la secrétaire. Dans ce cas, l'adresse mail est visible en cliquant sur le nom ou en pointant avec la souris sur le nom. Un lien depuis la page des conseillers vers la page de contact est

également en place. Les noms avec lien sont en rouge. Attention il n'est pas possible d'envoyer un fichier joint via la boîte email du site. Merci de bien vouloir transmettre vos email et/ou corrections relatives à vos coordonnées.

Pour votre information, l'application GED (Gestion Electronique des Données) est installée, la formation et la mise en place de l'organisation sont en cours.

Hors-Conseil : Communications de la Municipalité

Recensement des chiens

L.PoI.C. Art. 9. Tout chien acquis, né, vendu, mort ou donné doit être annoncé dans les quinze jours à l'administration communale.

Les propriétaires de chien(s) sont informés que s'ils n'ont pas encore fait le nécessaire ; ils sont tenus de l'annoncer au contrôle des habitants,

jusqu'au vendredi 20 mars 2009 dernier délai

- Les chiens achetés ou reçus en 2008

- Les chiens nés en 2008 et restés en leur possession
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés
- Les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année 2008, pour radiation.
Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

La Municipalité



Conseil Communal du 26 janvier 2009

Assermentation d'un nouveau membre du Conseil

Le Président M. Alain Pellet, procède à l'assermentation de M. Claude Brocard, nouveau conseiller communal au sein du groupe GIP, en remplacement de M. Naïm Ben Khelifa qui a quitté la commune.

Construction du réseau d'eau potable et de défense incendie pour répondre aux exigences du PPA « Les Câbleries de Cossonay »

Conformément aux exigences de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) des travaux devisés à Fr. 2'371'900.-- doivent être exécutés afin d'assurer la défense incendie du site de Venoge Parc. En conséquence, le Conseil Communal a approuvé le préavis présenté. Etant donné la vétusté des installations, d'importants travaux doivent être exécutés rapidement ; ils se dérouleront en trois étapes. Il s'agit notamment de la réalisation d'une conduite d'eau potable reliant le réservoir de La Loettaz au site Venoge Parc. Les exigences minimales de défense incendie définies dans le PPA des Câbleries sont de 6000 litres/minute à 5 bars pendant 90 minutes pour la défense incendie par les installations d'aspersion automatiques (Sprinkler).

Le préavis est accepté par 42 oui et 1 abstention

Vente du terrain des Fourches, parcelle no 585

A l'unanimité le Conseil Communal a accepté la vente de la parcelle sise au lieu dit « Les Fourches », représentant une surface de 1510 m². L'acquéreur, habitant déjà la commune de Penthaz, souhaite y construire une halle de stockage incluant l'administration de son entreprise, actuellement établie dans une autre commune.

Le préavis est accepté à l'unanimité

Adjonction des communes de Mex et Vufflens-la-Ville au corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de Penthaz-Penthaz-Daillens

A l'heure actuelle les « hommes » des cinq communes précitées collaborent déjà et pratiquent les exercices ensemble. Dès lors c'est sans problème que la fusion du corps des sapeurs-pompiers intercommunal existant de Penthaz-Penthaz-Daillens avec les communes de Mex et de Vufflens-la-Ville a été entérinée par le Conseil Communal. Cette approbation implique la modification de la Convention et du Règlement Intercommunal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS).

Le préavis est accepté à l'unanimité

Divers

Suite aux problèmes d'enneigement et de gel rencontrés durant la période des Fêtes de fin d'année notamment, un conseiller communal s'enquiert auprès de la Municipalité de la possibilité de faire appel à la Protection Civile, ce afin de soutenir le personnel communal et remédier autant que faire se peut aux problèmes rencontrés par des conditions météorologiques particulières.

Prochain Conseil communal : Lundi 8 juin 2009

En bref

43 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 8 décembre 2008 à l'unanimité

A l'ordre du jour :

- Assermentation d'un nouveau membre du Conseil
- 3 Préavis

Assermentation d'un nouveau membre du Conseil

Construction du réseau d'eau potable et de défense incendie pour répondre aux exigences du PPA « Les Câbleries de Cossonay »

(42 oui ; 1 abstention)

Adjonction des communes de Mex et Vufflens-la-Ville au corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de Penthaz-Penthaz-Daillens

(Unanimité)

Divers

Problème d'enneigement

Annonce

Vous aussi, participez !

Ah ! Dis donc.... Dans votre journal... Vous pourriez nous parler de Tatipotze qui a schtroumpfé son schmilblick !

Hé ben non. Ce journal a pour but de diffuser l'information ; des informations officielles de la Municipalité ou des décisions prises au Conseil. Nous y apportons également quelques articles utiles ou des articles sur des sociétés ou personnes qui participent activement dans notre commune.

Nous sommes un journal gratuit mais n'avons pas la prétention de faire dans le people. Ce n'est donc pas à nous de critiquer ce que Monsieur Untel a dit ou a fait.

Cependant, nous vous rappelons que vous pouvez participer si vous avez quelque chose d'intéressant à dire. Libre à tous d'écrire un article tant qu'il n'a pas d'objectif commercial.

Événements & Informations de la Municipalité

Campagne VALORSA : ENCOMBRANTS DE MOINS DE 60 CM !

ATTENTION changements !

Mais oui, cela fait des années que l'on vous répète que vous devez amener tous vos déchets dits « encombrants » à la déchetterie ! Eh bien il va falloir vous habituer à d'autres consignes...

Il faut dorénavant distinguer les encombrants de moins et de plus de 60 cm ! Seuls les déchets non recyclables n'entrant pas dans un sac de 110 l. sont considérés comme véritables encombrants devant partir dans les boxes de la déchetterie. Tous les autres partiront dans vos sacs à ordures ménagères, comme par exemple, le casque de moto, le duvet, la petite étagère en bois, le petit tracteur en plastique, etc...

Il est évident qu'il faut continuer à trier le verre, le papier, le carton, le PET, le métal, tout le matériel électrique et électronique, les capsules de café Nespresso, les huiles, les déchets de jardin.

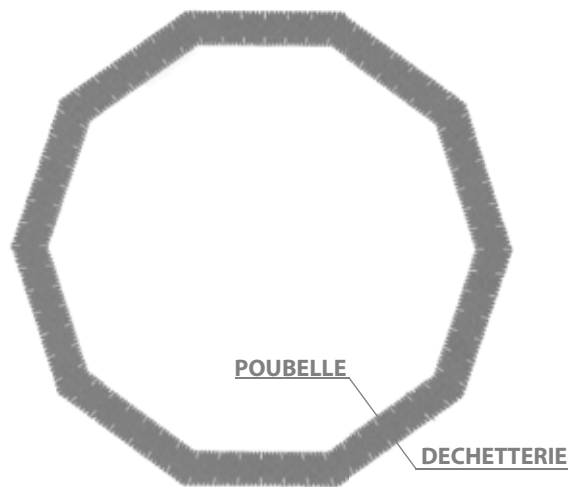
Et l'écologie, me direz-vous ? Il faut savoir que les déchets encombrants sont traités à Penthalaz sur le site de Valorsa par broyage et compactage avant de suivre le même chemin que les ordures ménagères. La seule différence devient donc le coût du traitement de ces déchets. Il en coûte CHF 53.- de plus par tonne pour les déchets encombrants que pour les ordures ménagères. Alors la décision est vite prise ! De plus, on évite le trajet domicile-déchetterie par les particuliers, et le trajet Valorsa-la gare par les camions. C'est donc tout bénéfique.

Alors MERCI de nous aider à juguler l'augmentation du coût du traitement de vos déchets !

Isabelle Gay-Crosier, municipale

LA DECHETTERIE POUR VOS OBJETS ENCOMBRANTS SUPERIEURS A

60 cm



A vos agendas ! Coup de balai 2009



Comme chaque année, la Municipalité de Penthalaz organise sa journée coup de balai. Elle aura lieu :

le samedi 25 avril 2009

rendez-vous à 8 heures devant le local du Plan-Bois pour nettoyer le territoire communal de tout ce qui n'a rien à y faire !

Pour vous remercier tous de votre participation, nous vous servirons une « collation » conviviale au retour des équipes.

Merci de vous inscrire pour des raisons d'organisation, soit par mail à administration@penthalaz.ch ou par téléphone au bureau communal au 021 863 20 50.



Un Toit pour Tous

Assemblée Générale

L'Association Toit pour Tous tiendra son Assemblée Générale le mardi 17 mars à 20h15 au Local des Jeunes à Penthalaz (*Entrée bibliothèque du centre communal du Verger*).

Nous serions très heureux que de nombreux parents viennent faire notre connaissance en assistant à notre Assemblée Générale.

Arlette Chantrens, Présidente

Sport

Tour de Romandie à Penthalaz

L'édition 2009 prévoit un passage à Penthalaz le dimanche 3 mai 2009 entre 11h30 et 12h30.

Venoge Festival 2009

Cette année, c'est la 15ème édition de votre festival. Il aura lieu les 21 et 22 août et le comité d'organisation prépare une édition exceptionnelle ! Nous sommes toujours très intéressés par des forces nouvelles. Si vous avez envie de vivre de l'intérieur ces deux jours de rock/ska/reggae, laissez-nous un message à l'adresse venoge-festival@coolhisse.ch Plus de détails dans la prochaine édition du Cancanier.

Le Comité d'organisation

Sociétés locales & Informations de la Municipalité

Penthalaz vit

Société de Jeunesse

Chers Habitants... SALUT !

Comme le veut la tradition, cette année encore notre Société de Jeunesse a parcouru les rues de notre village dans le but de transmettre ses meilleurs vœux à toute la population.

Une fois n'est pas coutume, cette année nos vaillants tambours ont dû affronter des températures particulièrement rigoureuses. Mais grâce à l'accueil privilégié que vous nous avez réservé, ce fut un réel plaisir de braver le froid. Tous les membres de la Société de Jeunesse de Penthalaz tiennent à vous remercier sincèrement pour les chaleureux moments que nous avons passés ensemble.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous revoir et vous attendons nombreux lors de notre prochaine manifestation qui aura lieu le 14 mars à la salle du Verger ! A cette date, nous organiserons un tournoi de volley mixte durant la journée. La soirée sera placée sous le signe de la convivialité avec l'ouverture du karaoké dès 21h. (Voir ci-dessous)

*Avec nos meilleures salutations,
La Société de Jeunesse de Penthalaz*

Tournoi de volley mixte

le samedi 14 mars 2009 à la salle du Verger de Penthalaz.
4 joueurs dont une fille au minimum sur le terrain. Le tournoi se déroulera dans la journée.

Inscription de CHF 40.- par équipe

Inscription auprès de Mélanie au 076 546 40 41 par mail à melanight@bluewin.ch ou par poste à Jeunesse de Penthalaz, Case postale 54, 1305 Penthalaz



Penthalaz dans le temps

La sorcellerie dans notre région

Entre le XVe et le XVIIe, notre région ainsi que toute l'Europe faisaient la chasse aux sorcières et sorciers mais il y aura beaucoup plus de femmes exécutées car elles étaient soit-disant des proies plus faciles pour le prince des ténèbres.

Pourtant lorsque les gens étaient encore païens, ils n'avaient point peur des sorcières. Elles étaient même de bonnes conseillères, connaissaient des remèdes médicaux à base de plantes et parlaient avec les esprits de la Nature. Elles n'avaient rien de folles mais en ces temps d'expansion du christianisme, le paganisme était un sacré concurrent et surtout toute la magie qui l'entourait ; dorénavant les gens croiront en Jésus-Christ. C'est comme cela que l'Église commença à accuser les sorcières d'avoir fait un pacte avec le diable et se réunir lors du sabbat afin d'honorer Lucifer et d'avoir en échange quelques pouvoirs surnaturels.

A cette époque, le nombre de personnes traduites devant les tribunaux vaudois pour crime de sorcellerie fut considérable. On compta jusqu'à cinquante exécutions par année. Les personnes accusées de sorcellerie dans notre région étaient premièrement jugées à l'Isle puis dans la plupart des cas brûlées vives sur le bûcher de Cossonay.

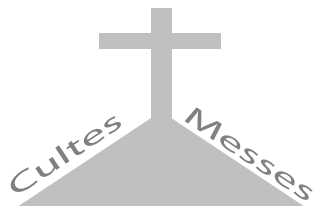
C'est ainsi que les victimes des bûchers sont souvent des personnes ayant commis quelques actes peu honorables, parfois coupables mais toujours innocentes du crime diabolique dont on les accuse et qu'on leur fait avouer. Ces gens furent les boucs émissaires de cette époque et accusés de tous ses maux.

Sources

- Les sorciers à l'assaut du village de Gollion (1615-1631) / Fabienne Taric Zumsteg
- Sorcellerie au pays de Vaud / Alfred Cérésole
- La sorcellerie comme exutoire : tensions et conflits locaux : Dommartin 1524-1528 / Pierre-Han Choffat
- Sorcellerie en Suisse Romande / Efrein Camerin

Naim Ben Khelifa

La vie des Cancaniers



Cultes

A l'église (10h)

- le 15 février
- le 22 mars (élections du Conseil paroissial)
- le 12 avril (Pâques, avec cène)
- le 3 mai
- le 31 mai (Pentecôte, avec cène)
- le 21 juin

Au Foyer (10h)

- le 1er mars
- le 29 mars (familles)
- le 17 mai, journée d'offrande, installation du Conseil paroissial et inauguration du nouveau psautier « Alléluia »
- le 14 juin

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz ou Daillens

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Message de Monsieur Etienne Mayor en page 7

Jubilaires

90 ans

Elise Langenstein
le 9 janvier 2009

50 ans de mariage

Francine et Frédéric
Rousseil
le 27 décembre 08

Coin des cancans

Il paraît que...

Ah ! Dis donc.... Non mais t'as vu ! Nos employés communaux ne sont même pas capables de déneiger correctement les routes, les trottoirs. Non mais... t'as vu le petchi ? C'est scandaleux ! Et dire qu'on paie des impôts... on se demande pourquoi !

C'est vrai, nous avons un hiver exceptionnel et cela fait des lustres que nous n'avons pas revu la neige à Nouvel-An, et encore moins le gel ! A savoir que pendant le mois de décembre, les véritables froids hivernaux et les chutes de neige sont devenus, depuis quelques années, des choses pratiquement inconnues et voilà que cela arrive ! Ben... c'est l'Hiver, avec un grand H, avec ses inconvénients et ses paysages merveilleux.

Pour ce qui est de notre commune, deux employés étaient de piquet entre le 31 décembre et le 4 janvier. Dès le 31, ils ont salé. Mais le gel est venu par-dessus et malgré les 3 tonnes de sel utilisées durant cette courte période, la glace a vaincu. Certains quartiers et endroits sont privés. C'est donc aux gérances et aux propriétaires de s'organiser pour déneiger, saler et rendre les passages accessibles.

Sans vouloir minimiser les problèmes qui ont découlé de cette situation, et nous pensons particulièrement aux personnes âgées, aux handicapés, aux accidentés, ce qui devait être fait a été fait. A nous de nous responsabiliser, de sortir équipés, d'être prudents, de prévoir plus de temps pour se rendre à son travail, aux commissions, à un rendez-vous.

Et si nous regardons autour de nous ce qui s'est passé avec cette avalanche de neige et ce gel persistant, nous pouvons nous estimer heureux : nous n'avons pas eu de coupure d'électricité de longue durée et nous n'avons pas été coupés de monde. Et comme disait cette dame, dans « 24 Heures » du 5 janvier : « c'est l'hiver et en Suisse, on est trop gâté ».

2009 étant considérée comme l'année de la solidarité, c'est peut-être le moment de le démontrer.

Ah ! Dis donc.... Y' paraît que la Municipalité est tombée sur la tête. Non mais... t'as vu comment la route de la Vuy a été goudronnée ? Y'veulent faire des économies ou quoi ?

Ben non... pas du tout ! Il s'agit d'un nouvel enrobé, proposé par l'entreprise et, comme tout le monde, la Municipalité a identifié les problèmes et, est très déçue du résultat. Le point de la situation sera refait en mars, avec l'entreprise.

Ah ! Dis donc.... Y'paraît que la Municipalité n'a même pas pensé à faire son local des pompiers dans la Coop actuelle....

Ben non, non seulement elle n'y a pas pensé, mais – en plus – la commune n'est pas propriétaire des lieux ! La Municipalité n'est pas certaine que pompiers et EMS fassent bon ménage ! Ensuite, l'EMS la Venoge a toujours désiré conserver un magasin à cet endroit.

Ah ! Dis donc.... Y paraît qu'il y a un sacré trafic avec ces voitures sans plaques, ces voitures étranges, bizarres, stationnées dans notre commune !

Mais t'inquiète ! Rappelle-toi, notre commune a un contrat de prestations avec la gendarmerie qui a donc déjà été informée et garde ces voitures « à l'œil ». De plus, régulièrement la gendarmerie circule à travers Penthalaz et même des fois en voiture banalisée.

Ah ! Dis donc..... Y paraît que la Municipalité n'a pas tenu sa promesse de rénover les places de jeux !

Ben oui... Effectivement, cela ne s'est pas fait en 2008 : trop de travail, trop de dossiers importants, mais ça ne veut pas dire que rien ne s'est passé. En effet, ces rénovations sont prévues en 2009 et un préavis sera déposé lors d'un prochain Conseil.

Ah ! Dis donc..... Le garde municipal, y peut pas travailler la nuit ?

Ben non, du moins pas tout seul. Peut-être qu'un jour la

Municipalité envisagera une collaboration avec une autre commune pour «patrouiller» la nuit. Mais il ne faut pas oublier deux choses : la première est qu'il est engagé à 50 % et la seconde est qu'il n'a pas du tout les mêmes compétences qu'un policier ou un gendarme (qui eux-mêmes ne patrouillent pas tout seuls, à plus forte raison, la nuit !).

Ah ! Dis donc... mais t'as vu le canal comme il est « crad »... ; c'est répugnant !

Ben oui... La Municipalité a contacté Provimi Kliiba, propriétaire du canal. Mais ce n'est pas si simple et en plus c'est très cher. Dans un premier temps, Provimi Kliiba s'est engagé à enlever «le gros». Pour la suite, il faudra encore attendre un peu.

Ah ! Dis donc... mais pourquoi les WC de la gare sont fermés ?

Ben, avec la fermeture de la gare, la Municipalité avait le choix, soit de les fermer, soit de les entretenir. Le choix a été vite fait ! Mais gardons espoir : un commerce devrait s'ouvrir, cet automne, dans les locaux de la gare et le cas devrait être réglé.

Ah ! Dis donc Mais pourquoi la Municipalité ne fait pas pression sur les entrepreneurs et les promoteurs pour faire travailler les entreprises du village ?

Ben, parce que la décision n'appartient pas à la Municipalité ! Les entrepreneurs doivent se référer aux mises à l'enquête et faire leurs soumissions. Bien entendu, si l'occasion se présente, la Municipalité recommande les entreprises de Penthalaz. (Renseignements pris auprès d'un architecte-conseil et des communes voisines).

Mais lorsqu'il s'agit de travaux commandés par la commune, la préférence est toujours donnée à une entreprise locale.

Ah ! Dis donc.... Y paraît que le projet COOP tombe à l'eau ?

Selon les dernières informations que la Municipalité a, ce projet est toujours d'actualité, bien que pour divers motifs, il a pris passablement de retard.

Ah ! Dis donc... Y'paraît que Planzer va virer toutes les entreprises installées sur le site de Venoge Parc ?

Selon les entretiens que la Municipalité a eus avec des représentants de Planzer, même si ceux-ci ont des projets à très long terme, il n'en a jamais été question.

Ah ! Dis donc.... Pourquoi avoir investi tant d'argent pour le chauffage et la ventilation du Verger alors qu'on claqué de froid ?

Ben, la Municipalité a entrepris les travaux d'assainissement de chauffage et de ventilation avec le désir et la volonté de diminuer la quantité d'énergie consommée, tout en conservant un confort optimal. En occupation, les locaux utilisés sont normalement tempérés à 21° et à 17° en inoccupés. Il y va de l'avenir de notre très belle Terre.

Ah ! Dis donc.... Y'paraît que la Halte jeux « les petits poussins » va fêter ses 40 ans.

Et bien oui, le 7 février 1969, la halte jeux a été fondée par les câbleries. Cette halte jeux est financée par la commune de Penthalaz et est ouverte tous les vendredis de 13h30 à 17h30. Bravo à toute l'équipe des Petits Poussins.

Agenda

28 février au 1er mars 2009

Tournoi de foot junior
Verger, 08h00
FC Venoge

14 mars 2009

Tournoi de Volley et soirée
karaoké
Verger, 12h00
Ste Jeunesse

20 mars 2009

Concert-spectacle
Verger, 19h30
Accroche-Cœur

27 mars 2009

Repas de soutien « Projets
Pain Pour le Prochain »
Verger, 19h00
Paroisse protestante

28 mars 2009

Concert annuel
Verger, 20h00
Ste La Villageoise

2 avril 2009

Repas de soutien
Verger, 11h00
Tennis Club Penthalaz

2 mai 2009

Marché de printemps
Place Centrale, 08h00
APAC

9 mai 2009

Repas de soutien
Verger, 20h00
FSG

16 mai 2009

Concert
Verger, 20h00
La Cool'Hisse

Conseil santé par Isabelle Gay-Crosier

Le don d'organes ou de tissus ? Y avez-vous déjà pensé ?

La Suisse n'échappe pas au problème de la pénurie d'organes. Les receveurs potentiels sont placés sur des listes d'attente qui ne cessent de s'allonger : par exemple en 1997, 459 personnes attendaient un organe (dont 23 sont décédées en attendant un don), contre 870 en 2007, dont 50 sont décédées avant d'avoir pu être transplantées. Le temps d'attente augmente toujours plus, et il varie en fonction de l'organe attendu : actuellement, plus de 600 malades attendent un rein, plus de 100 malades attendent un foie, et une trentaine de malades attendent un cœur, un poumon ou un pancréas.

Comment devenir donneur après décès ?

En Suisse, le modèle du consentement au sens large est en vigueur : - soit le défunt a, de son vivant, consenti au don d'organe (rein, cœur, poumon, etc.) et/ou de tissus (cornée, tissu osseux, valvules cardiaques, etc.) et on pourra lui en prélever à son décès, - soit il n'a pas émis de consentement ou d'opposition, et c'est aux proches (les conjoints, les enfants, les parents, les frères et sœurs, les grands-parents ou d'autres personnes qui entretenaient des liens étroits avec la personne décédée) de décider du don ou non d'organes. Il est aussi possible de désigner une personne de confiance qui est chargée de prendre une décision au moment voulu.

Pour exprimer sa volonté de donner ou non ses organes, tissus ou cellules après décès, le moyen le plus simple est la carte de donneur, et ceci dès l'âge de 16 ans. On peut y inscrire les organes et tissus que l'on consent à donner après son décès, mais on peut aussi y refuser tout don. Il n'existe pas de limite supérieure d'âge définie en ce qui concerne les organes et les tissus. C'est l'état de santé du donneur qui est déterminant.

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Notre paroisse

Elections au Conseil paroissial

Si la manière dont la paroisse protestante s'inscrit dans la vie des villages de Penthalaz, Penthaz et Daillens ne vous laisse pas indifférents ; si l'avenir de nos lieux de culte et l'esprit qui anime ceux qui se reconnaissent protestants dans nos villages sont importants pour vous, il suffit d'avoir 16 ans révolus et de se sentir partie prenante de la paroisse pour voter lors de l'élection des 12 membres du conseil paroissial le 22 mars. Il est encore trop tôt pour vous donner les 12 noms, mais le journal « Bonne Nouvelle » vous les donnera début mars et ils seront affichés dans les lieux de culte. Pour tout renseignement adressez-vous à M. Jacques Deléderray, le président de l'Assemblée paroissiale.

Votre voix sera un soutien pour ceux qui se lancent dans cette aventure pour 5 ans.

Etienne Mayor, pasteur

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :
- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Contrôle des habitants :

Ouverture des guichets :
- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Dès le 29 mars 2009, le jeudi de 15h30 à 18h30 (horaires d'été)

Centrale téléphonique des médecins et médecins- dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignements sur le
répondeur de votre pharmacie,
pharmacieplus de la Venoge,
Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde

Renseignements sur le
répondeur de votre vétérinaire,
Dr. Chamot Perez Françoise,
Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos & Sociétés locales

Photos des participants au concours

Merci aux participants du concours qui nous ont offert ces très belles images.



Christiane Bornand



Georges Badoux



Isabelle Guillemin

Penthalaz dans le temps

Un grand merci à M. Jacques Messerli qui nous a envoyé cette image de Penthalaz. Elle n'est pas datée. Il a reçu ces photos de Mme Andrée Rochat-Devantay.



Penthalaz vu du ciel par Emmanuel Felix

Merci également à Emmanuel Felix pour cette série de clichés. Ces prises de vue aériennes datent du 16 avril 2008.

